

Rapport annuel sur la protection de la vie privée 2021-2022

avril 2021 à mars 2022



Table des matières

1. Introduction	3
2. Mandat	3
3. Postes Canada et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	4
4. Structure organisationnelle	4
5. Délégation de pouvoirs	6
6. Programme de protection de la vie privée	6
6.1 Réussites et défis	6
7. Demandes	8
7.1 Nombre	8
7.2 Origine	8
7.3 Consultations	9
7.4 Fichiers de renseignements personnels	9
7.5 Rendement du traitement	10
7.6 Exceptions	10
8. Divulgations aux termes de l'article 8	10
9. Surveillance des demandes de renseignements personnels	11
10. Plaintes	11
10.1 Nombre et type	11
10.2 Traitement des plaintes réglées	12
11. Formation et sensibilisation	12
12. Politiques et lignes directrices	12
13. Résumé des atteintes substantielles à la vie privée	13
14. Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et évaluations des risques	13
15. Conclusion	13
Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs	15
Annexe B – Filiales en propriété exclusive de la Société canadienne des postes	22
Annexe C – Rapport statistique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	23

1. Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (la *Loi*) régit les pratiques relatives à la protection de la vie privée des institutions fédérales, dont la Société canadienne des postes (Postes Canada ou la Société). Elle encadre la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels par ces institutions, y compris ceux des membres du personnel, et donne à toute personne au Canada le droit d'accéder à leurs renseignements personnels détenus par ces institutions. Elle exige notamment que les institutions fédérales protègent ces renseignements contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation non autorisées.

Postes Canada est heureuse de soumettre au Parlement son rapport annuel sur la régie de la *Loi* préparé conformément à l'article 72. L'exercice financier de Postes Canada coïncide avec l'année civile et le rapport est produit chaque année. Comme l'exige le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), le présent rapport vise la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

2. Mandat

Le Groupe d'entreprises de Postes Canada est composé du secteur Postes Canada et de ses filiales, Les Investissements Purolator Ltée, Groupe SCI inc. et Innovapost Inc. Le Groupe a employé plus de 84 500 personnes (employés à temps plein et à temps partiel, y compris les employés temporaires, occasionnels et nommés pour une période déterminée) en 2021, dont plus de 68 000 occupaient un poste dans le secteur Postes Canada. En 2021, le personnel du Groupe d'entreprises a livré environ 6,9 milliards d'articles de courrier, de colis et de messages à 17 millions d'adresses à l'échelle du pays. Le secteur Postes Canada exploite le plus vaste réseau de vente au détail au Canada, lequel compte près de 6 000 bureaux de poste au pays. Son mandat est de servir de manière sécuritaire toutes les adresses canadiennes tout en demeurant financièrement autonome.

En 2021, les ménages et les entreprises du Canada ont continué à se tourner vers la communication numérique et les services bancaires en ligne, une tendance qui s'est accélérée en raison de la COVID-19. Parallèlement, les volumes du service Poste-lettres^{MC} diminuent de façon constante et importante depuis plus d'une décennie. En 2021, Postes Canada a livré 62 % moins d'articles par adresse qu'en 2006, année où les volumes ont culminé. Bien que cette baisse de volume ait eu une incidence importante sur le modèle d'affaires de Postes Canada fondé sur les communications papier, elle a donné à la Société l'occasion de transformer ses activités et de recentrer son orientation stratégique sur l'essor du cybercommerce et les besoins en évolution de la population.

Les revenus du secteur Colis ont atteint près de 3,7 milliards de dollars, générant 50 % des revenus de Postes Canada en 2021, comparativement à 21 % en 2011. Bien que des volumes records de colis du régime intérieur continuent de circuler dans son réseau, Postes Canada doit s'adapter à l'évolution rapide du marché pour demeurer concurrentielle et financièrement autonome. De plus, la Société investit afin d'accroître sa capacité, d'améliorer l'expérience client et de faire évoluer ses opérations pour mieux répondre aux besoins changeants de la population et des entreprises canadiennes.

^{MC} Marque de commerce de la Société canadienne des postes.

3. Postes Canada et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Chaque jour, Postes Canada a accès à beaucoup de renseignements personnels de Canadiens partout au pays. Les employés et les clients de Postes Canada ainsi que le public font confiance à la Société pour traiter et protéger comme il se doit ces renseignements et respecter ses obligations en vertu de la *Loi*. Postes Canada a toujours fait preuve d'une grande conformité à la *Loi* et continue de faire évoluer ses pratiques en la matière afin d'intégrer les meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale, ainsi que les conseils de ses autorités de réglementation.

La protection de la vie privée est prise en compte de façon proactive et les principes connexes sont intégrés à la conception et à l'élaboration de produits et services, et de programmes, y compris à l'utilisation de technologies novatrices par les divers secteurs d'activité.

Cet engagement à protéger les renseignements personnels joue un rôle important dans la capacité de la Société à atteindre ses objectifs sur le plan des affaires et des ressources, et à maintenir le niveau de confiance élevé des Canadiens à l'égard de la marque de Postes Canada.

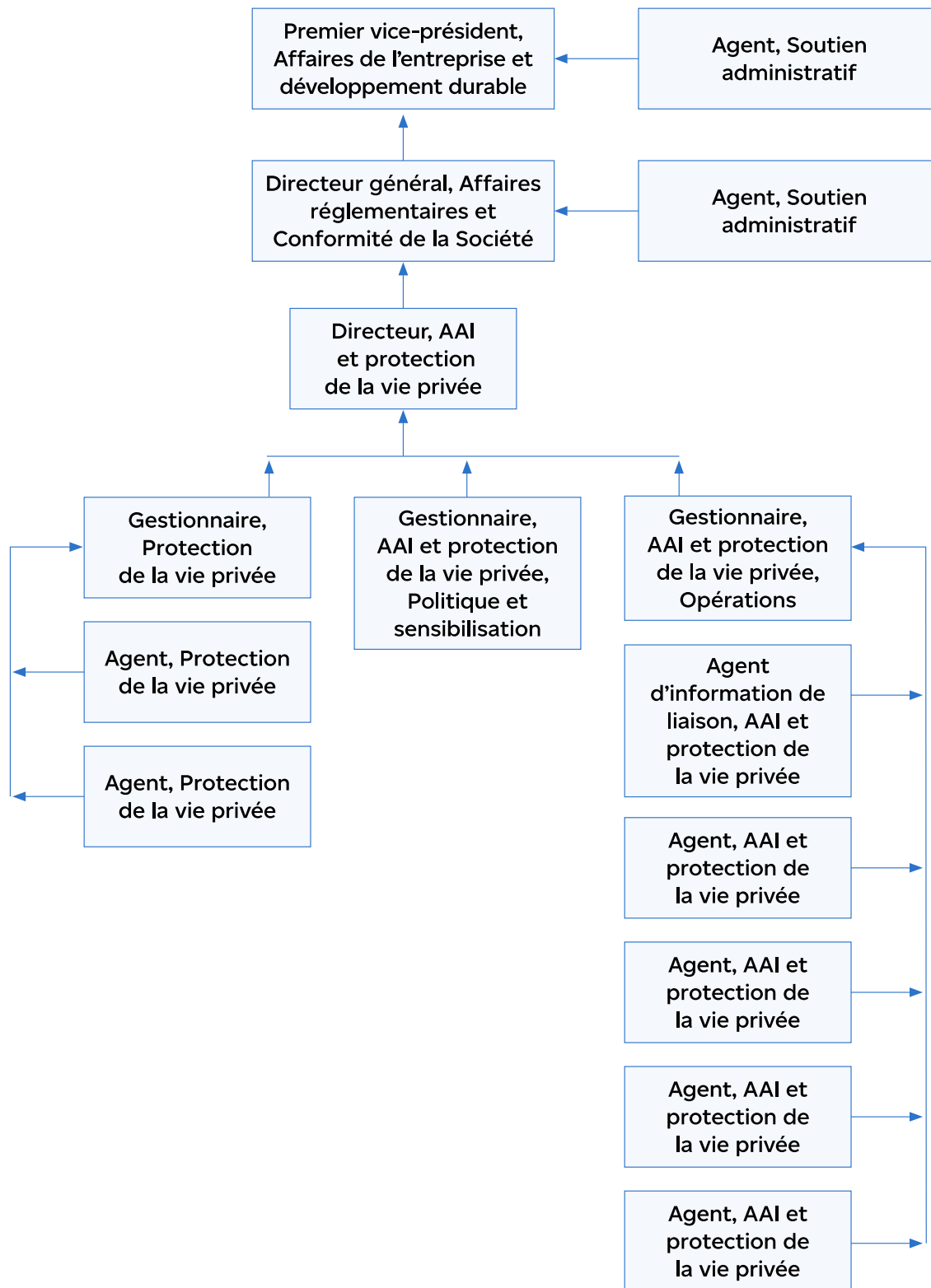
4. Structure organisationnelle

Le Bureau de la protection de la vie privée fait partie de l'équipe Affaires réglementaires et Conformité de la Société au sein du portefeuille Affaires juridiques et développement durable. Il est responsable de l'application de la *Loi* et de la responsabilité opérationnelle du programme de protection de la vie privée. Le traitement des demandes d'accès en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* relève du portefeuille de la direction de l'accès à l'information (AAI) et de la protection de la vie privée.

Au cours de la période de rapport 2021-2022, le Bureau de la protection de la vie privée était composé de deux agents relevant de la gestionnaire, Protection de la vie privée. La direction de l'AAI et de la protection de la vie privée comptait quatre agents, AAI et Protection de la vie privée, et une agente d'information de liaison relevant du gestionnaire, AAI et Protection de la vie privée, Opérations. Au cours de cette année, son équipe s'est élargie pour inclure une gestionnaire, AAI, Politique et sensibilisation. Les gestionnaires relèvent de la directrice, Accès à l'information et Protection de la vie privée, qui relève à son tour de la directrice générale, Affaires réglementaires et Conformité de la Société, et chef, Protection de la vie privée. La directrice agit à titre de coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, et de point de contact pour la Société en assurant la liaison avec le SCT, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, le Commissariat à l'information du Canada et d'autres institutions gouvernementales.

L'organigramme ci-dessous décrit notre structure organisationnelle au 31 mars 2022.

Affaires réglementaires et Conformité de la Société



5. Délégation de pouvoirs

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les pouvoirs du président-directeur général pour la Société ont été délégués afin de respecter les principales exigences législatives, tout en permettant l'efficacité et la gestion des risques aux niveaux appropriés au sein de la Société. Comme l'exige le SCT, l'ordonnance de délégation de pouvoirs est incluse à l'annexe A (en anglais seulement).

6. Programme de protection de la vie privée

6.1 Réussites et défis

Le Bureau de la protection de la vie privée agit à titre de centre d'excellence en matière de protection de la vie privée, de protection des données et de lutte contre les pourriels à l'échelle de la Société. Il travaille en étroite collaboration avec les secteurs d'activité et les secteurs fonctionnels afin d'assurer une approche proactive en matière de protection de la vie privée pendant la conception et l'élaboration des produits, services et programmes, ainsi que lors de la mise en œuvre des projets.

En 2021-2022, le Bureau de la protection de la vie privée a continué de collaborer avec les différents secteurs d'activité pertinents afin d'élaborer et de mettre en œuvre un élément clé du projet sur les préférences mondiales. Ce projet vise à améliorer l'expérience client et à permettre aux Canadiens d'exprimer leurs préférences quant au traitement de leurs renseignements personnels par Postes Canada. Au cours de la période de rapport, les travaux ont porté sur la configuration et l'implémentation d'une solution pour aider Postes Canada à gérer les témoins et les autres préférences de suivi des visiteurs de son site Web. En outre, la Société a fait l'achat d'un outil pour aider le Bureau de la protection de la vie privée à automatiser son projet pluriannuel visant à élaborer un inventaire à jour et exhaustif des fonds de renseignements personnels de la Société.

En 2021-2022, le Bureau de la protection de la vie privée a apporté son soutien à la Société dans le contexte de l'élaboration et du lancement du prêt MonArgent Postes Canada^{MC}. Il s'agit d'un nouveau service offert en partenariat avec la Banque Toronto Dominion afin d'offrir aux Canadiens un accès à des services financiers justes et transparents et d'aider les collectivités mal desservies à accéder aux services financiers dont elles ont besoin.

Selon les directives du gouvernement fédéral à l'automne 2021, la Société a adopté sa Pratique de vaccination contre la COVID-19, laquelle s'inspire de la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19* applicable à l'administration publique centrale. Le Bureau de la protection de la vie privée a joué un rôle clé dans l'élaboration et l'application de la Pratique, en travaillant en collaboration avec les parties internes notamment les équipes Santé et sécurité, Gestion des cas d'invalidité, Affaires juridiques et Relations du travail, ainsi qu'en leur fournissant des conseils. Il a été mis au défi de répondre aux nombreuses demandes de renseignements du personnel de la Société au sujet de ses mesures liées à la COVID-19, y compris l'adoption et l'application de la Pratique.

Au cours de la période de rapport, le Bureau de la protection de la vie privée a travaillé avec les principales parties internes, comme les fonctions responsables de la cybersécurité et de la sécurité physique, pour mettre à l'essai une version mise à jour de ses protocoles de gestion des

^{MC} Marque de commerce de la Société canadienne des postes.

atteintes à la vie privée et d'intervention afin d'assurer l'harmonisation, l'articulation et la délimitation claires des rôles et responsabilités pertinents.

Durant cette même période de rapport, le Bureau de la protection de la vie privée a également continué le perfectionnement de son centre de protection de la vie privée en ligne, lequel fait partie intégrante du portail sur la transparence et la confiance sur le site Web de Postes Canada. En outre, la Société a relancé la publication Info Source dans un nouveau format afin de s'assurer que le contenu soit présenté de façon claire et conviviale, et qu'il respecte les normes d'accessibilité.

Le Bureau de la protection de la vie privée fournit des conseils et un leadership à la Société sur toutes les questions liées à la protection de la vie privée. En 2021-2022, des conseils clés ont été fournis dans les domaines suivants :

- Applicabilité du Règlement général sur la protection des données à Postes Canada :
 - conclure des contrats avec des clients exposés au Règlement;
 - services de Postes Canada exposés au Règlement.
- Services postaux novateurs :
 - numériser certains aspects de la livraison du courrier;
 - offrir au client une expérience de livraison inégalée;
 - plateformes de GRC de prochaine génération.
- Régimes de marketing direct et de protection de la vie privée au Canada et partout dans le monde, y compris aux États-Unis et dans l'Union européenne :
 - tirer parti des données de tiers pour le marketing;
- Partenariats commerciaux et gestion des risques liés aux fournisseurs :
 - arrivée à échéance de divers partenariats commerciaux impliquant l'utilisation et l'échange de renseignements sur la clientèle;
 - initiatives liées au programme Solutions pour petites entreprises;
 - vérifications de la conformité à la protection de la vie privée par les principaux clients commerciaux.
- Renseignements personnels du personnel :
 - utilisation des renseignements personnels du personnel pour diverses activités de recherche et de prévision de la Société, ainsi que pour les initiatives d'engagement du personnel;
 - évaluation d'enquêteurs externes pour les questions liées au milieu de travail.
- Propriété et contrôle des renseignements personnels :
 - fournisseurs de services tiers qui gèrent les renseignements personnels du personnel de Postes Canada.

Considérée comme un service essentiel dans le contexte de la COVID-19, Postes Canada a dû apporter des changements à ses opérations. Le Bureau de la protection de la vie privée a fourni des conseils essentiels en ce qui a trait aux changements opérationnels touchant les activités, la santé et la sécurité au travail, et les problèmes liés aux ressources humaines. Au cours de cette période de rapport, des conseils clés ont été donnés à l'entreprise concernant la collecte, le stockage et le partage de renseignements relatifs à la COVID-19 et aux applications de recherche

des contacts. Le volume de demandes de conseils, la complexité des enjeux et l'urgence fréquente de certaines questions ont posé des défis à l'équipe pendant cette période de rapport.

En tant que service essentiel pour les Canadiens, la Société devait impérativement mettre l'accent sur les priorités opérationnelles essentielles à l'exécution de son mandat. Bien que la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée ait pu demeurer pleinement fonctionnelle, les pressions opérationnelles continues ont parfois limité la capacité de certains secteurs de la Société à récupérer et à examiner les documents. Cette situation a entraîné des retards et la nécessité de recourir à l'article 15 de la *Loi* pour demander des prorogations pour plusieurs dossiers. Toutefois, en 2021-2022, 90,5 % des demandes formelles ont été traitées à temps, ce qui représente une amélioration de 6,7 % par rapport à 83,8 % en 2020-2021. En 2019-2020, 91,6 % des demandes ont été terminées à temps.

7. Demandes

7.1 Nombre

Le droit des individus d'accéder à leurs renseignements personnels et de les corriger dans les fichiers de renseignements personnels de Postes Canada est traité dans les politiques sur la protection des renseignements personnels des clients et des employés de la Société qui sont publiées sur le site intranet de la Société (Intraposte) et sur le site Web postescanada.ca.

En 2021-2022, Postes Canada a reçu 253 demandes formelles d'accès aux renseignements personnels en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cette diminution importante est principalement attribuable au fait que le SCT exige maintenant que les institutions rendent compte des « demandes informelles de renseignements »¹. Au cours des périodes de rapport précédentes, ces demandes informelles ont été saisies dans le total des demandes d'accès aux renseignements personnels reçues par la Direction de l'AAI et de la protection de la vie privée. Pour 2021-2022, ces dernières représentent plus de 70 % du total des demandes puisqu'il est maintenant nécessaire de faire une distinction entre les demandes formelles et informelles d'accès aux renseignements personnels.

En outre, bien que la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée ait tout de même reçu et traité un grand nombre de demandes de clients de Postes Canada pour l'obtention d'une copie de leurs billets du service à la clientèle, ces demandes ne sont pas considérées comme des demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ou de la *Loi sur l'accès à l'information*. Par conséquent, à compter de la période de rapport 2021-2022, ce type de demandes est soustrait du nombre total de demandes (formelles ou informelles) reçues pour des raisons d'exactitude et de conformité à la définition des demandes informelles fournie par le SCT. Il est à noter que, dans un avenir rapproché, ce processus deviendra la responsabilité de l'équipe du Service à la clientèle de Postes Canada.

7.2 Origine

En 2021-2022, la région Huron-Rideau a reçu le plus grand nombre de demandes formelles (84), soit presque le double du nombre reçu par la région du Grand Toronto (48).

¹ Le SCT définit une demande informelle de renseignements comme une demande de renseignements présentée au Bureau de la protection de la vie privée et de l'accès à l'information d'une institution du gouvernement du Canada qui n'a pas été soumise ou qui n'a pas été traitée en vertu de la *Loi*. Il n'y a pas de délai pour répondre aux demandes informelles en vertu de la *Loi*. De plus, la personne ayant fait une demande n'a aucun droit prévu par la loi de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée.

Bureau	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Siège social	1	332	170
Atlantique	27	36	41
Québec	44	59	64
Région du grand Toronto	48	188	360
Huron-Rideau	84	138	77
Prairies	28	53	72
Pacifique	21	142	202
Total	253	948	986

7.3 Consultations

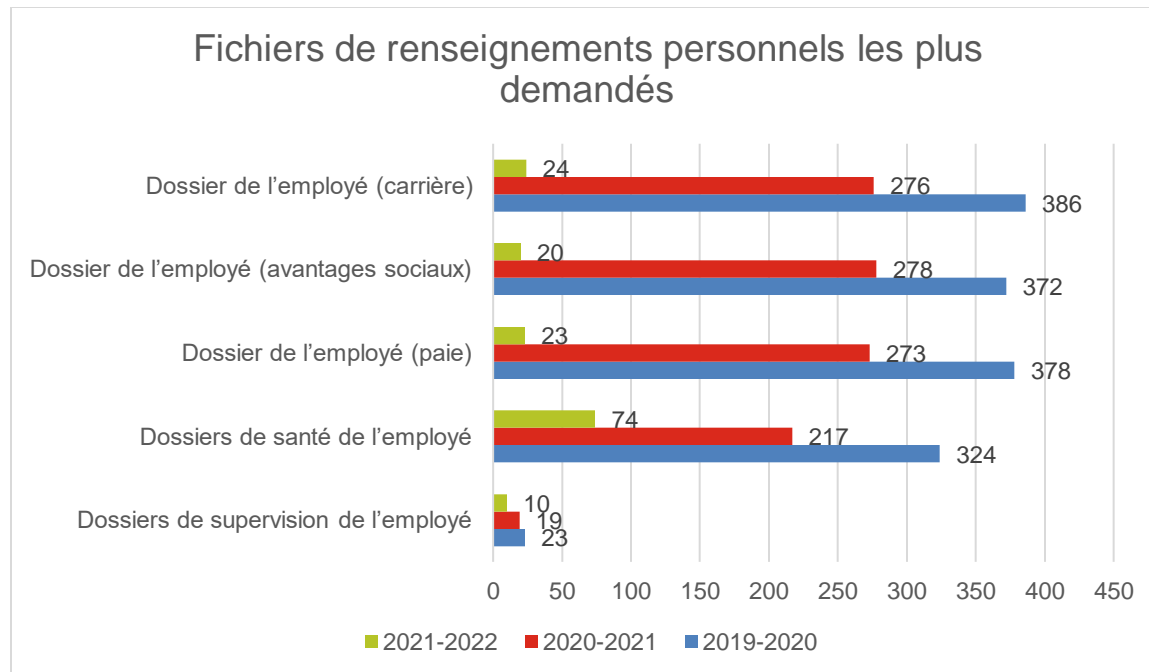
En 2021-2022, aucune demande de consultation liée à la protection des renseignements personnels n'a été reçue.

7.4 Fichiers de renseignements personnels

En 2021-2022, aucun nouveau fichier de renseignements personnels n'a été créé, fermé ou modifié.

Les renseignements les plus demandés figuraient dans les fichiers de renseignements personnels suivants :

- Dossier de l'employé (carrière)
- Dossier de l'employé (avantages sociaux)
- Dossier de l'employé (paie)
- Dossiers de santé de l'employé
- Dossiers de supervision de l'employé



7.5 Rendement du traitement

Au total, 220 demandes formelles ont été fermées en 2021-2022, dont 199 ont été fermées dans les délais prescrits par la *Loi* (90,5 %).

7.6 Exceptions

La majorité des exceptions invoquées l'étaient en vertu de l'article et de l'alinéa suivants de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* :

- l'article 26, qui porte sur la protection des renseignements personnels concernant un autre individu, a été invoqué dans 74 demandes d'accès (33,6 %);
- l'alinéa 22(1)b), qui protège l'application des lois et les enquêtes, a été invoqué dans 19 demandes d'accès (8,6 %);
- l'article 27, qui protège les renseignements relevant du secret professionnel, a été invoqué dans 11 demandes d'accès (5 %).

8. Divulgations aux termes de l'article 8

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* autorise la divulgation de renseignements personnels sans consentement aux organismes d'enquête indiqués dans les règlements selon l'alinéa 8(2)e) de la *Loi*. La direction de l'AAI et de la protection de la vie privée de Postes Canada effectue un examen exhaustif de chaque demande et détermine, à sa discrétion, si les renseignements peuvent être divulgués. En 2021-2022, bien que le nombre de divulgations ait diminué considérablement par rapport aux années de rapport précédentes, Postes Canada a continué de recevoir un volume important de demandes en vertu du paragraphe 8(2) de la *Loi*; un total de 528 demandes ont été reçues en 2021-2022 pour toutes les sections du paragraphe 8(2).

	Divulgations en 2021-2022	Divulgations en 2020-2021	Divulgations en 2019-2020
Alinéa 8(2)e) de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	129	214	202

Aucune divulgation n'a été effectuée en vertu de l'alinéa 8(2)m) de la *Loi* en 2021-2022.

Au cours de cette période de rapport, un examen approfondi du traitement interne de ces demandes de divulgation a été entrepris. L'objectif de cet examen était d'assurer l'uniformité des divulgations, l'exactitude des renseignements fournis ainsi que l'amélioration de la communication et de la collaboration avec les intervenants pertinents au sein de la Société.

9. Surveillance des demandes de renseignements personnels

Afin de renforcer la responsabilisation et d'aider Postes Canada à respecter ses exigences législatives, la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée a élaboré diverses mesures de surveillance et d'évaluation du rendement en matière de demandes d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* : En 2021-2022, la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée a :

- effectué chaque mois un examen des demandes de renseignements personnels;
- produit une fiche de pointage tous les mois et en a assuré le suivi afin de mesurer les critères suivants selon les objectifs fixés pour l'année :
 - pourcentage des demandes actives de renseignements personnels dans les délais;
 - pourcentage des demandes traitées à temps.
- produit une fiche de pointage tous les mois pour surveiller les progrès;
- remis des comptes rendus réguliers pour les principaux dossiers à l'intention des cadres supérieurs et du Conseil d'administration;
- effectué une évaluation du traitement des demandes d'accès aux fins de qualité en mettant l'accent sur :
 - le caractère opportun de la saisie et du traitement;
 - la pertinence des exemptions accordées;
 - l'uniformité de la rédaction.

10. Plaintes

10.1 Nombre et type

En 2021-2022, le Commissariat à la protection de la vie privée a transmis seize (16) plaintes à Postes Canada. Il s'agissait de neuf plaintes sur le traitement des demandes d'accès (de plus, deux plaintes de cette nature étaient en suspens pour la période 2020-2021) et de sept plaintes liées à la protection de la vie privée, y compris dans le contexte de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de renseignements personnels.

10.2 Traitement des plaintes réglées

Plaintes liées à l'accès aux renseignements personnels

En ce qui concerne les plaintes liées au traitement des demandes d'accès, le Commissariat a déterminé que l'une d'entre elles était fondée alors que deux autres n'étaient pas fondées; à la fin de la période de rapport 2021-2022, huit plaintes étaient actives.

Plaintes liées à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels

En ce qui concerne les sept plaintes liées à la protection de la vie privée, quatre plaintes ont été résolues au moyen du procédé de résolution rapide du Commissariat. Une autre plainte a été réglée par le Commissariat, car elle n'était pas fondée. Les deux plaintes restantes sont actuellement actives.

11. Formation et sensibilisation

Le Bureau de la protection de la vie privée est déterminé à augmenter la sensibilisation et à développer son expertise liée à la protection des renseignements personnels dans l'ensemble de la Société. Voici les initiatives de formation et de sensibilisation qui ont eu lieu en 2021-2022 :

- Tous les nouveaux employés ont dû suivre le module de cyberformation sur la protection de la vie privée élaboré par le Bureau de la protection de la vie privée.
- Une formation ciblée a été offerte aux principaux groupes internes considérés comme à risque élevé en raison de la quantité de renseignements et de la sensibilité des renseignements sur les employés ou les clients qu'ils gèrent.
- Le chef de la protection de la vie privée a fait une présentation sur la protection de la vie privée devant l'équipe de la haute direction dans le cadre de l'intégration des nouveaux cadres supérieurs sur leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et sur la gestion et l'atténuation des risques de façon proactive et ciblée. L'accent a été mis sur les tendances en matière de réforme réglementaire, de changement des attentes des clients et des répercussions sur les activités et le milieu de travail de Postes Canada.

12. Politiques et lignes directrices

En 2021, le Bureau de la protection de la vie privée a également continué le perfectionnement de son centre de protection de la vie privée en ligne, lequel fait partie intégrante du portail sur la transparence et la confiance sur le site Web de Postes Canada. En outre, la Société a relancé la publication Info Source dans un nouveau format afin de s'assurer que le contenu soit présenté de façon claire et conviviale, et qu'il respecte les normes d'accessibilité.

Le centre de protection de la vie privée contient l'intégralité de la politique de la Société sur la protection des renseignements personnels, la publication Info Source, les rapports annuels communiqués au Parlement en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des liens vers des ressources externes utiles. Des renseignements sur la façon de soumettre des demandes d'accès en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sont disponibles par l'entremise du centre de protection de la vie privée en ligne et de la section consacrée à l'accès à l'information. En 2022, les politiques sur la protection des renseignements personnels à l'intention des employés seront examinées et mises à jour.

Au cours de la période de rapport, le Bureau de la protection de la vie privée a présenté la version mise à jour de ses protocoles de gestion des atteintes à la vie privée et d'intervention au Conseil d'administration de la Société. Ces protocoles avaient d'abord fait l'objet de tests approfondis avec les principales parties internes concernées. Il a également fourni à la Société des lignes directrices sur la protection des renseignements personnels à l'égard de la prise de photos des propriétés des clients pour des questions de santé et de sécurité, et des raisons connexes.

13. Résumé des atteintes substantielles à la vie privée

En 2021-2022, Postes Canada a subi une atteinte importante à la vie privée. À la suite d'une erreur d'impression, des lettres visant à rappeler aux membres du personnel qui ne se conformaient pas à la Pratique de vaccination obligatoire de Postes Canada qu'ils devaient fournir leur attestation en vertu de cette dernière avant la date limite ont été postées aux adresses de personnel non visé par ce rappel. Ces lettres contenaient les noms et les numéros d'employés et la mention du statut vaccinal « non attesté ». Plusieurs de ces lettres indiquaient également le statut « partiellement vacciné » de l'employé dont le nom figurait sur la lettre.

L'erreur a été immédiatement détectée. La Société a rapidement mené une enquête afin d'éviter qu'elle ne se reproduise. Le Bureau de la protection de la vie privée de Postes Canada a avisé les membres du personnel de l'atteinte à la vie privée dont elle avait fait l'objet et des mesures correctives prises pour y répondre et en atténuer les répercussions. Conformément aux *Lignes directrices sur les atteintes à la vie privée* du SCT, le Bureau de la protection de la vie privée de Postes Canada a signalé l'atteinte au Commissariat à la protection de la vie privée et au SCT.

14. Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et évaluations des risques

Le Bureau de la protection de la vie privée de Postes Canada effectue des évaluations des risques et des évaluations formelles des répercussions sur la protection de la vie privée en vue de cerner et de réduire les risques d'atteinte à la vie privée, qui peuvent être présents dans les initiatives ou programmes nouveaux ou existants de la Société. Le Bureau de la protection de la vie privée participe également au processus de gestion de programme agile, effectue des évaluations des risques et formule des conseils dans le cadre de l'élaboration de produits et services de Postes Canada.

15. Conclusion

En 2021-2022, Postes Canada a continué de servir avec succès l'ensemble des Canadiens en tant que service essentiel, et ce, malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19. Malgré ces défis, la Société a su garder le cap sur son évolution et la transformation de ses activités afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens et réaliser sa raison d'être, soit celle d'être porteurs d'un Canada plus fort. À cette fin, Postes Canada a consacré beaucoup de ressources et d'attention à la circulation d'un nombre record de colis dans son réseau tout en s'efforçant de répondre aux besoins de ses clients commerciaux et de ses consommateurs. La Société a également franchi une autre étape importante dans le cadre de ce projet de transformation, soit le lancement d'un projet pilote visant à offrir un prêt afin d'aider à améliorer l'accès aux services financiers pour tous les Canadiens, en particulier ceux des régions rurales ou éloignées et des communautés autochtones.

Cette transformation signifie des modèles d'affaires de plus en plus complexes, des partenariats stratégiques avec d'autres institutions gouvernementales et des organisations du secteur privé, et une utilisation accrue des nouvelles technologies pour la prestation de services. Le succès de ces innovations et initiatives dépend souvent de la capacité à tirer parti des données sur le personnel et la clientèle. Il faut donc veiller à ce que ces données soient recueillies et utilisées de façon responsable, en assurant une protection adéquate des renseignements personnels des Canadiens. Le Bureau de la protection de la vie privée de Postes Canada continuera d'être un catalyseur et un allié clé de la Société pour appuyer ses objectifs de transformation, tout en veillant à ce qu'ils soient atteints sans compromettre le droit à la vie privée des personnes que nous servons fièrement.

Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs

Ce document est disponible en anglais seulement.

CANADA POST CORPORATION **DELEGATION ORDER**

The President and Chief Executive Officer of the Canada Post Corporation, Doug Ettinger, on this 23 day of Sept. 2021, pursuant to section 73(1) of the *Privacy Act*, hereby designates the persons holding the positions set out in the schedule hereto to exercise the powers and perform the duties and functions of the President and Chief Executive Officer, the Head of the Institution, for the purposes of the *Privacy Act* as set out hereto in the schedule below.

Delegation of Powers, Duties or Functions Pursuant to Section 73(1) of the Privacy Act

Delegation Order							
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
8(2)(j)	May disclose PI for research purposes	X	X	X		X	
8(2)(m)	May disclose PI in the public interest or in the interest of the individual	X	X	X	X		
8(4)	To retain copies of requests received under 8(2)(e)	X	X	X	X	X	
8(5)	To notify the Privacy Commissioner of disclosures under 8(2)(m)	X	X	X	X		
9(1)	To retain record of PI use/disclosures not included in InfoSource	X	X	X	X	X	
9(4)	Shall notify OPC of disclosure of use consistent with Consistent uses	X	X	X	X	X	

		Delegation Order					
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
10	Shall cause PI to be included in personal information banks	X	X	X	X	X	
14	Notice where access requested: Shall notify applicant within 30 days after receipt of request whether access is to be given or not and to provide access to PI	X	X	X	X	X	
15	May extend time limits and notify applicant	X	X	X	X	X	
17(2)(b)	Language of access: to determine the necessity for translation	X	X	X	X	X	
17(3)(b)	May provide access to personal information in alternative format	X	X	X	X	X	

Exemption Provisions of the *Privacy Act*

		Delegation Order					
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
18(2)	Exemption (exempt bank) – May refuse disclosure of any PI contained in a personal information bank	X	X	X	X		
19(1)	Exemption – To refuse disclosure of PI obtained in confidence from other governments	X	X	X	X		

		Delegation Order					
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
19(2)	Exemption – May disclose PI where authorized to disclose	X	X	X	X		
20	Exemption – May refuse disclosure of PI where it could be injurious to Federal-provincial relations	X	X	X	X		
21	Exemption – May refuse disclosure of PI where it could be injurious to conduct of international affairs and defence	X	X	X	X		
22(1)(2)	Exemption – Law enforcement and investigation: (1) May refuse to disclose PI in course of investigations (2) To refuse to disclose PI compiled by RCMP where GoC has refused to release	X	X	X	X		
22.3	Exemption – Public Servants Disclosure Protection Act	X	X	X	X		
23	Exemption – May refuse to disclose PI that could reveal the identity of a confidential security clearance source	X	X	X	X		
24	Exemption – May refuse to disclose PI re individuals sentenced for an offence	X	X	X	X		
25	Exemption – May refuse to disclose PI if it threatens the safety of individuals	X	X	X	X		
26	Exemption – May refuse to disclose PI about another individual and	X	X	X	X		

		Delegation Order					
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
	shall refuse to disclose PI under section 8						
27¹	Exemption – May refuse to disclose PI subject to Solicitor-client privilege	X	X	X	X		
28²	Exemption – May refuse to disclose PI relating to health of individual where contrary to best interests	X	X	X	X		

¹ In consultation with Legal

² In consultation with a qualified medical professional

Other Provisions of the *Privacy Act*

		Delegation Order					
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
31	Notice of intention to investigate by the Office of the Privacy Commissioner	X	X	X	X		
33(2)	Right to make re presentation: May make representations to the Commissioner	X	X	X	X		
35(1)(2)	Findings and recommendations of Privacy Commissioner (complaints) received and notice given to Commissioner of any action or proposed action to be taken on recommendations	X	X	X	X		

		Delegation Order					
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
35(4)	May notify the Commissioner that access to be given	X	X	X	X		
36(3)	Review of Exempt Banks: Report of findings and recommendations (exempt banks)	X	X	X	X		
37(3)	Review of Compliance with sections 4 to 8: Report of findings and recommendations by Privacy Commissioner	X	X	X	X		
51(2)(b)	May request special rules for hearings	X	X	X	X		
51(3)	May request Ex parte representations	X	X	X	X		
72(1)	Shall prepare an Annual Report to Parliament	X	X	X			

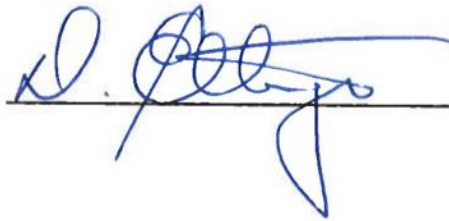
Delegation of Powers, Duties or Functions Pursuant to the Privacy Act Regulations

		Delegation Order					
Section	Power, Duties or Functions	Chief Executive Officer	Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability	General Manager & Chief Privacy Officer (CPO)	Director, Access to Information and Privacy	Manager, Access to Information and Privacy	Officer, Access to Information and Privacy
9	To provide reasonable facilities and time provided to examine personal information	X	X	X	X	X	
11(2)	To provide notification that correction to personal information has been made	X	X	X	X	X	
11(4)	To provide notification that correction to personal information has been refused	X	X	X	X	X	
13(1)	Disclosure of personal information relating physical or mental health may be made to a qualified medical practitioner or psychologist for an opinion on whether to release information to the requester	X	X	X	X		
14	Disclosure of personal information relating to physical or mental health may be made to a requester in the presence of a qualified medical practitioner or psychologist	X	X	X	X		

The Director, Access to Information and Privacy is also authorized to make decisions under sections 8(1) and 8(2)(a) to (i), (k) and (l) of the *Privacy Act*.

The Director, Access to Information and Privacy, the Manager, Access to Information and Privacy, and the Manager, Privacy Policy are authorized to designate in writing a member of their staff to act on their behalf in case of absence or unavailability.

DATED, at the City of Ottawa, this 23 day of Sept., 2021



_____ - Doug Ettinger, President and CEO, Canada Post Corporation

Annexe B – Filiales en propriété exclusive de la Société canadienne des postes

Ce document est disponible en anglais seulement.

1. Introduction

The information contained in this report relates to the administration of the *Privacy Act* at the following wholly owned subsidiaries of the Corporation from April 1, 2021, to March 31, 2022.

2. Activities

2.1 2875039 Canada Limited

As a holding company, 2875039 Canada Limited does not employ staff, but elects a director who is also the president and secretary of the company.

2875039 Canada Limited was incorporated on December 4, 1992, under the *Canada Business Corporations Act*. The company is a wholly owned subsidiary of Canada Post Corporation and holds interests in Purolator Holdings Ltd.

2.2 2875047 Canada Limited

As a holding company, 2875047 Canada Limited does not employ staff, but elects a director who is also the president and secretary of the company.

2875047 Canada Limited was incorporated on December 4, 1992, under the *Canada Business Corporations Act*. The company is a wholly owned subsidiary of Canada Post Corporation. It is currently inactive.

2.3 3906949 Canada Inc.

As a holding company, 3906949 Canada Inc. does not employ staff, but elects a director who is also the president and secretary of the company.

3906949 Canada Inc. was incorporated on June 15, 2001, under the *Canada Business Corporations Act*. The company is a wholly owned subsidiary of Canada Post Corporation and holds interests in SCI Group Inc.

Annexe C – Rapport statistique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Société canadienne des postes

Période de rapport : du 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 : Demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		253
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		20
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	20	
En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		273
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		220
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		53
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	50	
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	3	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	53
Courriel	140
Poste	40
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	20
Total	253

Canada

Section 2 : Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		683
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		136
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	133	
En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	3	
Total		819
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		628
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		191

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	598
Poste	50
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	35
Total	683

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
125	176	150	137	32	8	0	628

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
511	6174	79	29149	30	22857	8	10436	0	0

Section 3 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	13	42	14	5	0	0	0	74
Communication partielle	6	31	30	18	2	1	0	88
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	14	2	2	0	1	0	0	19
Demande abandonnée	34	3	2	0	0	0	0	39
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	67	78	48	23	3	1	0	220

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	19	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	1
19(1)e)	0	22(2)	0	26	74
19(1)f)	0	22.1	0	27	11
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
9	162	0	0	0	0

3.5 Complexité

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
25495	19861	201

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
25495	19861	201

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	72	6264	2	212	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	46	3680	25	3571	13	7267	4	4501	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	157	9944	27	3783	13	7267	4	4501	0	0

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	3	0	0	0	3
Communication partielle	8	3	74	0	85
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	11	3	74	0	88

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

	Demandes fermées dans les délais prescrits par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	199
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	90.45454545

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
21	21	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	8	8
16 à 30 jours	0	5	5
31 à 60 jours	0	3	3
61 à 120 jours	0	3	3
121 à 180 jours	0	1	1
181 à 365 jours	0	1	1
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	21	21

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
129	0	0	129

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	1
Total	1

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

Nombre de demandes pour lesquelles une prorogation a été prise	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
66	0	42	24	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	42	24	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	42	24	0	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
9	0	0	0	9

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	36	0	0	0
Centraux	15	0	0	0
Total	51	0	0	0

Section 11 – Atteintes à la vie privée

11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	1
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	1

11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	16
---	----

Section 12 – Ressources liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

12.1 Coûts répartis

Dépenses	Montant
Salaires	\$533,211
Heures supplémentaires	\$0
Biens et services	\$143,198
Contrats de services professionnels	\$112,972
Autres	\$30,226
Total	\$676,409

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	6.065
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.583
Étudiants	0.000
Total	6.648

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Gouvernement
du CanadaGovernment
of Canada

**Rapport statistique supplémentaire sur
la Loi sur l'accès à l'information et la
Loi sur la protection des renseignements personnels**

Nom de l'institution : _____ Société canadienne des postes _____

Période d'établissement de rapport : du 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	13	5	18
Reçues en 2020-2021	1	2	3
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	14	7	21

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	10
Reçues en 2020-2021	6
Reçues en 2019-2020	2
Reçues en 2018-2019	1
Reçues en 2017-2018	1
Reçues en 2016-2017	1
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	21

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	50	3	53
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	50	3	53

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	6
Reçues en 2020-2021	1
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	1
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	8

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?	Non
---	-----